

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 66

présenté par

M. Naegelen, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Warsmann et
M. Zumkeller

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.